



A Sainte-Suzanne, le 3 août 2026

Madame la Présidente,

La FSU Territoriale souhaite appeler votre attention sur le dispositif exceptionnel de télétravail mis en place par la Région Réunion depuis le 1er juin 2026, afin d'accompagner les agents dans le contexte de la crise des carburants. Par son ampleur et son adaptation aux réalités réunionnaises, cette initiative constitue une **mesure novatrice et pragmatique**, permettant de concilier soutien au pouvoir d'achat, amélioration des conditions de travail et continuité du service public.

À l'approche de son échéance fixée au 31 août 2026, la FSU Territoriale souhaite que ce dispositif puisse être prolongé.

En effet, au-delà du contexte qui a conduit à sa création, les contraintes liées aux déplacements domicile-travail demeurent particulièrement fortes à La Réunion : dépendance au véhicule individuel, congestion quotidienne des axes routiers, temps de trajet importants et coût toujours élevé des déplacements. Pour de nombreux agents, cette journée de télétravail représente une économie réelle en carburant et en frais de transport, mais également une réduction de la fatigue et du temps consacré aux déplacements. Elle participe ainsi pleinement à l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail.

Cette expérimentation présente également un intérêt environnemental évident en contribuant à limiter les déplacements domicile-travail et, par conséquent, la congestion routière et les émissions associées. Les premiers retours ne semblent par ailleurs pas mettre en évidence de difficultés majeures en matière de continuité ou de qualité du service public, les nécessités de service et la compatibilité des missions demeurant naturellement les critères déterminants du recours au télétravail.

Dans ces conditions, **la FSU Territoriale considère qu'il serait prématuré de mettre un terme à cette expérimentation au 31 août sans en avoir préalablement dressé un bilan partagé.** Nous sollicitons donc la **prolongation du dispositif au-delà du 31 août 2026** et souhaitons que cette expérimentation puisse faire l'objet d'une évaluation dans le cadre du dialogue social avec les organisations syndicales représentatives, afin d'envisager, le cas échéant, son adaptation ou sa pérennisation. Cette décision constituerait un **signal social fort adressé aux agents** et confirmerait la volonté de la Région Réunion de promouvoir une organisation du travail moderne, adaptée aux spécificités de notre territoire et conciliant efficacité du service public, qualité de vie au travail et responsabilité environnementale.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre considération distinguée.

Christian PICARD

Secrétaire Départemental de la FSU Territoriale